

Centre Communal d'Action Sociale

**Séance du : mardi 5 décembre 2023**

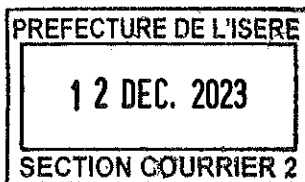
**Présents** : Mmes BRUNET JAILLY / CUILIER / HAMDI /  
LOMBARDO / VIALLE  
MM AKYUREK / DUMAS / DURILLON

**Absents / Excusés** : Mmes SEYMAT / ZULIAN  
MM ALLAMANDO / LEROY / TRANCHAND

**Pouvoirs** : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO  
M. ALLAMANDO à Mme BRUNET JAILLY

**Secrétaire de séance** : Mme MALIGNON Christelle

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.



N° 2023/05/12/38

**OBJET : CCAS - Règlement intérieur du POTAMI – Jardin partagé et solidaire**

Le CCAS de Moirans est gestionnaire de jardins familiaux situés Chemin de la papeterie et 129 rue de la République à Moirans pour lesquels un règlement intérieur a été établi.

Sur le site de la Piche, un jardin partagé et solidaire est créé. Son but est de réunir les habitants désireux de retrouver un contact avec la nature, de pratiquer le jardinage en commun, de mieux se nourrir, de découvrir de nouvelles manières de cultiver, d'échanger des savoirs faire et de participer à un dispositif collectif et solidaire.

Afin d'assurer à ce lieu un bon aspect général, net et soigné, et à favoriser le vivre ensemble au sein de l'espace collectif, il convient d'établir un règlement intérieur ;

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'ADOPTER** le règlement ci-annexé
- **D'EN AUTORISER** l'exécution
- **D'AUTORISER** le Président à en informer les intéressés

Le Conseil d'Administration, après avoir discuté,

**ACCEPTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU  
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 6 décembre 2023

La Présidente,  
Valérie ZULIAN,  
Et par délégation,  
Mme Joséphine LOMBARDO,  
Vice-Présidente du CCAS

